Envoyé en préfecture le 16/04/2021
Reçu en préfecture le 16/04/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20210416-2021_036-DE

GRAULHET
inventer un art de ville

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 15 AVRIL 2021

Délibération n° 2021/036

OBJET :

Convention de mise à disposition terrain à la société Enedis Route de Sieurac « La Rode »

Date de convocation : **08 avril 2021**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **29**	Votants : **33**	Date d'affichage ou notification : **22 avril 2021**

L'an **2021, le 15 avril** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 29
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme KAOUANE Louisa - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - Mme TRUQUET Marie-Thérèse - M. PENARD Serge - M. ORTEGA Fernand - M. GRAU Jean-Michel - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu – M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - Mme FITA Claire - Mme BORDES Mélanie - M. SCUGLIA Domenico - M. CALMETTES Patrick - M. JOLY Jean-Luc - Mme ENNAJJARI Malika - M. TERRASSIE Vincent - Mme BUNEL Sylvie - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa - M. ANDRIEU René.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 4
M. MEHDI Saïd (pouvoir FITA Claire) - M. BARTHES Philippe (pouvoir AZNAR Blaise) - Mme AMALIK Hanane (pouvoir BELOU Florence) - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia (pouvoir BACOU Julien).

Absents sans pouvoir : Néant.

M. HERRET Nicolas a été élu secrétaire.

Envoyé en préfecture le 16/04/2021
Reçu en préfecture le 16/04/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20210416-2021_036-DE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Société ENEDIS sollicite une mise à disposition d'une partie de terrain d'une superficie de 15 m² appartenant à la ville, sur un accotement situé sur la Commune de Graulhet :

- Section B, route de Sieurac « La Rode » sur accotement (domaine public) devant la parcelle B 2436.

En vue de l'installation d'un poste de transformation de courant électrique 81105 « LES RODES » P2239 et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité ENEDIS demande :

- De faire passer, en amont comme en aval du poste, toutes les canalisations électriques, moyenne ou basse tension, nécessaires et éventuellement les supports et ancrages de réseaux aériens, pour assurer l'alimentation du poste de transformation de courant électrique et la distribution publique d'électricité.
- D'utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution électrique (renforcement, raccordement, etc....)
- D'effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres pouvant compromettre le fonctionnement des ouvrages et/ou porter atteinte à la sécurité des biens et des personnes.

La société ENEDIS pourra faire pénétrer sur la propriété ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par elle ainsi que les engins et matériels nécessaires, en vue de l'installation, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages et de laisser disposer en permanence des dégagements permettant le passage et la manutention du matériel.

La Société ENEDIS veillera à laisser la parcelle concernée dans un état similaire à celui qui existait avant son intervention.

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- D'AUTORISER la mise à disposition pour la Société ENEDIS d'une partie de terrain d'une superficie de 15 m² appartenant à la ville, sur un accotement :

- Section B, route de Sieurac « La Rode » sur accotement (domaine public) devant la parcelle B 2436.

- DE MANDATER le Maire pour la signature de la convention avec la Société ENEDIS et de la publication avec faculté de subdéléguer.

- D'AUTORISER le Maire à signer l'acte authentique de constitution de mise à disposition. L'ensemble des frais consécutifs à cet acte sera à la charge de la Société ENEDIS.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

MAIRIE DE GRAULHET GRAULHET TARN